



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conchyliculture

Question écrite n° 102860

Texte de la question

Un lâcher d'eau douce exceptionnel de 400 000 mètres cubes a été effectué dans l'embouchure de la Charente afin de faire baisser le taux de salinité du bassin ostréicole de Marennes-Oléron. Étalisée sur cinq jours de mardi à samedi, cette opération devrait faciliter la pousse des naissains dans le bassin conchylicole de Marennes-Oléron, seul bassin de reproduction pour les huîtres avec le bassin d'Arcachon. Les 400 000 mètres cubes ont été prélevés sur la réserve de Breuil-Magné, qui sert à maintenir le niveau d'étiage des canaux de la région, via le canal de Charras, qui aboutit dans la Charente. Pour la sous-section régionale conchylicole de Marennes-Oléron, aujourd'hui preuve est apportée à l'État que l'eau ne coulait plus dans la Charente. Les huîtres ne se reproduisent pas parce que l'on a atteint des degrés de salinité de 35,1 pour 1 000, soit 35 grammes pour 1 000 litres. Le lâcher, c'est une solution à court terme, mais qui ne règlera pas une situation de pénurie d'eau douce et de garantie de débit des cours d'eau tout au long de l'année qui devient particulièrement inquiétante tant en Charente-Maritime que partout ailleurs en France. Aussi, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui indiquer les mesures urgentes que le Gouvernement entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture a lancé en novembre 2005 une mission interministérielle confiée au préfet de la Charente-Maritime destinée à prendre en compte les besoins de la conchyliculture et les inscrire dans les politiques publiques menées dans le département. Cette mission a permis de mettre en oeuvre des mesures concrètes destinées à conforter cette activité et aider les professionnels des cultures marines. Une des actions de ce programme consiste à améliorer les conditions de la production ostréicole. À ce titre, l'État soutient les programmes de recherche menés par l'IFREMER afin de suivre avec précision la croissance des coquillages en lien avec le taux de salinité, en particulier dans le pertuis d'Antioche, à l'embouchure de la Charente. De plus, un relevé très fin des températures de l'eau est également entrepris afin de vérifier le rôle de ce paramètre important. Par ailleurs, dans le cadre de la politique régionale de gestion de l'eau, les différents niveaux d'alerte et de crise de la Charente ont été revus afin de garantir un plus grand apport d'eau douce en mer. Le ministère de l'agriculture et de la pêche a par ailleurs mis en place un plan de retenues collinaires qui vise à retenir les trop-pleins d'eau en période hivernale et ainsi satisfaire les usages pendant les périodes estivales. Enfin, à l'initiative du ministère de l'agriculture et de la pêche une expertise a été menée en juillet 2006 et dont les principales préconisations sont les suivantes : à court terme, sans réduire les quotas annuels, instituer des tours d'eau et effectuer des lâchers d'eau aux moments les plus opportuns (période de reproduction des coquillages) ; à moyen terme, renforcer la cohérence des mesures de gestion et de limitation des prélèvements sur l'ensemble du bassin de la Charente, faire préciser par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) les contraintes de salures compatibles avec la reproduction des huîtres dans le bassin de Marennes - Oléron, accélérer la réalisation du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau sur le bassin de la Charente, élaborer un programme d'aménagement des marais doux, poursuivre les actions visant à accroître les économies d'eau en agriculture et réaliser le programme de création de réserves de substitution. Les mesures

préconisées à court terme ont été mises en oeuvre : limitation de l'irrigation grâce à l'installation de sondes capacitatives financées par le conseil général de la Charente-Maritime et lâcher d'eau douce dans l'estuaire de la Charente à partir de la réserve de Breuil-Magne. Il est constaté depuis un bon captage et une pousse très satisfaisante. Le préfet de la région Poitou-Charentes est chargé de mettre en application les mesures à plus long terme. Parmi les axes prioritaires figure également le développement de l'ostréiculture en mer. Des nouveaux champs ostréicoles ont été créés dans les pertuis charentais. Un autre champ dans le bassin de Marennes-Oléron est en cours d'instruction. Ces nouvelles techniques permettent des croissances remarquables et confortent la vocation de production des bassins ostréicoles de Poitou-Charentes. Le ministère de l'agriculture et de la pêche soutient le développement de ces nouveaux espaces particulièrement propices aux cultures marines et peu sensibles aux variations des températures et de la pluviométrie.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102860

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 2006, page 8959

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13567